



PREFECTURE DU VAR

CABINET
Service Interministériel de Défense
et de Protection Civiles
Bureau Défense

TOULON, le 30 juillet 2009

COMPTE RENDU de la REUNION d'INSTALLATION du COMITE LOCAL d'INFORMATION et de CONCERTATION du COMPLEXE PETROLIER de PUGET-sur-ARGENS (comprenant les Etablissements EPPA et DPCA)

Sous la présidence de Mme Corinne ORZECOWSKI, Sous-Préfète de DRAGUIGNAN, accompagné de M. Bernard JAULENT, Chef de Bureau, s'est tenue le jeudi 25 juin 2009 en Mairie de PUGET-sur-ARGENS, la réunion d'installation du Comité Local d'Information et de Concertation (C.L.I.C.) du Complexe Pétrolier de PUGET-sur-ARGENS comprenant l'Etablissement Pétrolier de PUGET-sur-ARGENS (EPPA) et le Dépôt Pétrolier de PUGET-sur-ARGENS (DPCA).

Etaients présents :

→ Représentants du Collège "Administration"

- M. François CHAMPEIX, Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement - Subdivision du Var, accompagné de M. Daniel PELISSIER
- Le Commandant Stéphane FARCY, Direction du Service Départemental d'Incendie et de Secours
- Mme Béatrice BARTHELEMY - Préfecture du Var - S.I.D.P.C. - Bureau Défense

→ Représentants du Collège "Collectivités Territoriales"

➤ Commune de PUGET-sur-ARGENS

- M. Paul BOUDOUBE - Maire - Membre titulaire
- M. Jean-François MOISSIN - Adjoint au Maire - Membre titulaire
- Mme Dany VERLEYE - Adjointe au Maire - Membre titulaire
- M. Christian VENTURINI - Conseiller Municipal - Membre titulaire
- M. Simon PANNACCI - Conseiller Municipal - Membre titulaire

→ Représentants du Collège "Exploitants"

DPCA :

- M. Guillaume LEVRARD - Chef du Dépôt - Membre titulaire (accompagné de M. Guillaume FISCH - "Risques industriels")
- M. Patrice MARAIN - Responsable "Hygiène - Sécurité - Environnement" Membre titulaire

EPPA :

- M. Roch PATOURAUX - Chef du Dépôt - Membre titulaire
- M. Gérard PRUDHON - Adjoint - Membre titulaire

→ Représentant du Collège "Salariés"

DPCA :

- M. Jean-Luc REIG - TOTAL RRSE - Membre suppléant

→ Représentant du Collège "Riverains"

→ Fédération du Var pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (F.V.P.P.M.A.)

- M. Emile BILLOT - Vice-Président - Membre titulaire

→ Association Varoise pour la Sauvegarde de l'Agriculture, de la Nature et de l'Environnement (A.V.S.A.N.E.)

Représentée par M. Jean-Paul FORET - Vice-Président

- M. Michel SACHER - Directeur de l'Association "CYPRES", organisme susceptible d'éclairer les débats sur le fonctionnement de ce comité.

La réunion a débuté à 9 heures 15.

M. BOUDOUBE, Maire de PUGET-sur-ARGENS accueille les personnes présentes, concernées par l'installation du C.L.I.C. du Complexe Pétrolier de PUGET-sur-ARGENS, Etablissement classé à risques technologiques majeurs.

Mme la Sous-Préfète remercie les personnes réunies afin de procéder à l'installation du Comité Local d'Information et de Concertation (CLIC) du Complexe Pétrolier de PUGET-sur-ARGENS, comprenant l'Etablissement Pétrolier de PUGET-sur-ARGENS (EPPA) et le Dépôt Pétrolier de la Côte-d'Azur (DPCA) classé "SEVESO AS", implanté sur la commune de PUGET-sur-ARGENS, préalablement au lancement de la procédure "P.P.R.T." (Plan de Prévention des Risques Technologiques).

Mme ORZECOWSKI rappelle que ce C.L.I.C. a été créé par arrêté préfectoral le 25 janvier 2007, suivi par deux arrêtés modificatifs des 14 août 2008 et 25 mars 2009, en application de la loi du 30 juillet 2003, consécutivement à la catastrophe de l'usine "AZF" à TOULOUSE en septembre 2001. (les sites SEVESO sont au nombre de : 400 pour la France - 30 pour la Région Provence - Alpes - Côte-d'Azur et 4 pour le Var).

Mme la Sous-Préfète indique que cette réunion a pour but :

- ☞ de procéder à l'élection du Président du C.L.I.C. et de son secrétariat ;
- ☞ de bénéficier d'un exposé (M. CHAMPEIX de la D.R.E.A.L.) explicitant le rôle général et la mission des C.L.I.C., avec vidéo-projection ;
- ☞ d'avoir des informations précises sur l'activité et le fonctionnement du Complexe Pétrolier de la part des exploitants d'E.P.P.A. et D.P.C.A. , avec vidéo-projection ;
- ☞ d'être informé sur la démarche P.P.R.T., dont l'arrêté préfectoral de prescription doit être présenté à l'assemblée.

et demande un rapide tour de table permettant aux participants de se présenter.

A l'issue, Mme ORZECOWSKI constate que tous les collègues sont représentés, mais note l'absence d'un représentant de la Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture, ainsi que d'un représentant de la Direction Départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (Collège "Administration").

Mme la Sous-Préfète lance un appel à candidature pour le poste de Président.

M. MOISSIN, Adjoint au Maire de PUGET-sur-ARGENS - Chargé de la sécurité et membre titulaire du collège "Collectivités Territoriales" souhaite postuler.

Après consultation collégiale, M. MOISSIN est élu Président du C.L.I.C.

En ce qui concerne le secrétariat du C.L.I.C., outre le CYPRES, Mme VERLEYE, Adjointe au Maire de PUGET-sur-ARGENS et Membre titulaire du collège "Collectivités Territoriales" propose sa candidature.

Mme VERLEYE, avec l'assentiment des personnes consultées, est choisie pour assurer le secrétariat du C.L.I.C.

M. le Maire de PUGET-sur-ARGENS, très soucieux de la sûreté de ses administrés, exprime sa satisfaction pour cette double élection au sein de sa Municipalité, permettant ainsi d'apporter un soin particulier à tout problème de sécurité qui pourrait intervenir à l'intérieur ou aux abords du Complexe Pétrolier implanté sur le territoire de sa commune.

Parole est donnée à M. CHAMPEIX (DREAL), à M. SACHER (CYPRES), ainsi qu'aux exploitants d'EPPA et DPCA, qui expliquent la mise en place, l'installation et le fonctionnement du C.L.I.C., présentent les deux établissements composant le Complexe Pétrolier (EPPA et DPCA), en donnant des informations sur l'implantation, l'organisation et le fonctionnement interne de cet Etablissement, ainsi que sur les mesures de sécurité mises en place pour pallier à tout incident susceptible de se produire, vidéo-projections très complètes et détaillées à l'appui. De nombreuses précisions "techniques" sont également apportées.

Plusieurs questions "ciblées" de membres de l'assemblée ont reçues des réponses rassurantes et satisfaisantes de la part de la D.R.E.A.L. et des exploitants.

Une information est relayée sur la création de sites internet relatifs la mise en place et au fonctionnement des C.L.I.C., ainsi que sur la démarche P.P.R.T., consultables par tous :

- www.clic-paca.fr
- www.pprt-paca.fr
- www.cdiq-var.fr

La mise en place des C.L.I.C. est basée sur quatre axes principaux :

- la maîtrise des risques à la source ;
- la maîtrise de l'urbanisation sur le territoire, notamment en cessant les constructions en zone de danger ;
- la maîtrise des secours (réexamen du PPI à faire régulièrement) ;
- l'information préventive et la concertation à prévoir au moins une fois par an.

Un bilan d'activité des Etablissements doit être dressé annuellement par les exploitants et transmis à toutes les personnes concernées. Des exercices seront à programmer. Pour l'année 2008, aucun incident majeur n'a été à déplorer à l'intérieur du Complexe Pétrolier.

Des formations (gratuites) de deux demi-journées seront proposées aux membres du C.L.I.C..

L'installation du C.L.I.C. ayant eu lieu en début de séance, l'arrêté préfectoral de prescription du P.P.R.T. (Plan de Prévention des Risques Technologiques) est présenté à l'assemblée.

Les étapes de l'élaboration du P.P.R.T. sont les suivantes :

- ① - la détermination de l'aléa
- ② - la procédure d'élaboration
- ③ - l'analyse des enjeux
- ④ - la stratégie
- ⑤ - le règlement

Mme la Sous-Préfète développe l'arrêté préfectoral de prescription du P.P.R.T., égrène les divers articles, indique qu'un délai de dix huit mois maximum doit être envisagé entre la prescription et l'approbation du P.P.R.T. et liste les personnes et organismes qui seront associés à l'élaboration de ce P.P.R.T..

La lecture de ce document n'a appelé aucun commentaire de l'ensemble des personnes réunies.

M. CHAMPEIX (DREAL) précise que ce projet d'arrêté préfectoral de prescription du P.P.R.T. sera adressé à M. le Maire de PUGET-sur-ARGENS, qui aura un mois à compter de la date de saisine pour émettre, éventuellement, des doléances sur la teneur de ce document. Sans réponse de sa part dans le délai imparti, son avis sera réputé favorable et l'arrêté sera présenté à la signature de M. le Préfet.

Mme la Sous-Préfète remercie l'ensemble des personnes ayant participé à cette réunion et lève la séance à 11 heures 30.



Corinne ORZECOWSKI
Sous-Préfète de DRAGUIGNAN

A D D E N D U M

Lors d'un réexamen des cartes du P.P.R.T. de PUGET-sur-ARGENS, il est apparu qu'une petite partie du territoire de la commune de FREJUS est concernée par la réalisation du P.P.R.T..

En conséquence, la commune de FREJUS doit être associée à l'élaboration de ce P.P.R.T. et sera consultée sur les modalités de concertation.

A ce titre, cette commune sera ajoutée à la liste des "personnes et organismes associés" figurant au 1 de l'article 5 de l'arrêté de prescription du P.P.R.T..

